



### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois novembre, à vingt et une heure, le conseil municipal de La Bastidonne régulièrement convoqué en séance ordinaire s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Michel PARTAGE, maire.**

**Étaient Présents :** Michel PARTAGE, Béatrice PAUMIER LALLEMAND, Vincent MARTIN, Hugues SERVIERE, Laure VINCENT, Sandrine PEREIRA, Thomas NERVI, Lou LOMBARD, Éric LEVANTIS, Alexandre HAYEK.

**Excusés et ayant donné pouvoir :** -

**Absents excusés :** -

**Absents :** -

**Secrétaire de séance :** Thomas NERVI

Monsieur le Maire expose que M. Hugues SERVIERE, 4<sup>ème</sup> adjoint, a démissionné de son poste d'adjoint le 01/03/2023. La démission a été acceptée par la Préfète en date du 02/03/2023.

**Vues** les dispositions de l'article L.2122-2 du code général des collectivités territoriales qui précise qu'il appartient au conseil municipal de déterminer le nombre d'adjoints au maire, et qu'il est ainsi possible de décider de la suppression du poste d'adjoint ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-1, L 21222-10 et suivants,

**Vu** la démission de ses fonctions d'adjointe au Maire et d'élue municipale présentée par Béatrice GRELET à Mme la Sous-Préfète en date du 5 novembre 2023 et acceptée par elle en date du 08/11/2023,

**Vu** la démission de ses fonctions d'adjointe au Maire et d'élue municipale présentée par Maryvonne ROSELLO à Mme la Sous-Préfète en date du 6 novembre 2023 et acceptée par elle en date du 10/11/2023,

Considérant que les postes de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> adjoint sont vacants suite à deux démissions ;

Considérant que le corps municipal compte actuellement 3 adjoints, nommés le 23 mai 2020, mais que ce nombre pourrait être ramené à 1 adjoint, sans que la bonne marche des services municipaux n'en soit altérée, sans contrevenir au chiffre minimum d'un adjoint imposé par l'article L.2122-2 du code général des collectivités territoriales ;

En ce qui concerne les conseillers municipaux, l'ordre du tableau est déterminé, même quand il y a des sections électorales :

- Par ancienneté de leur élection, depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal,
- Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus,
- Et, à égalité de voix, par priorité d'âge.

#### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 10

Présents : 10

Absents : 0

Ayant donné procuration : 0

Qui ont pris part à la délibération :

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 4

DATE DE LA CONVOCATION

15 novembre 2023

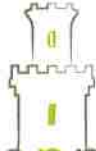
DATE D'AFFICHAGE

15 novembre 2023

N°034\_2023

**Objet :** *Suppression de deux postes d'adjoints et mise à jour du tableau des élus du conseil municipal.*

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois.



La Bastidonne

COMMUNE DE LA BASTIDONNE

Envoyé en préfecture le 28/11/2023

Reçu en préfecture le 28/11/2023

Publié le 29/11/2023

ID : 084-218400109-20231124-034\_2023-DE

République Française

Département du Vaucluse

F- 84120 La Bastidonne

Tél : 04.90.09.63.95

Mail : [mairie@la-bastidonne.fr](mailto:mairie@la-bastidonne.fr)

Département : Vaucluse

Arrondissement : APT

Effectif légal du conseil municipal : 15

Commune de La Bastidonne

Effectif réel : 10

Fonction	Qualité	Nom et Prénom	Date de naissance	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)
Maire	M.	PARTAGE Michel	06/05/1956	278
Première Adjointe	Mme	PAUMIER LALLEMAND Béatrice	04/09/1958	275
Conseillère Municipale	Mme	PEREIRA Sandrine	09/07/1976	283
Conseiller Municipal	M.	LEVANTIS Eric	24/11/1964	289
Conseiller Municipal	M.	NERVI Thomas	12/09/1985	280
Conseillère Municipale	Mme	VINCENT-JOSEPH Laure	18/02/1974	279
Conseiller Municipal	M.	MARTIN Vincent	30/10/1980	279
Conseiller Municipal	M.	HAYEK Alexandre	30/05/1981	276
Conseiller Municipal	M.	SERVIERE Hugues	04/05/1965	266

Monsieur le Maire propose, en conséquence, de supprimer les postes de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> adjoint.

## Décision

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Décide avec 6 votes pour et 4 abstentions de supprimer deux postes d'adjoints pour la durée du mandat, portant ainsi le nombre d'adjoints à un.
- L'ordre du tableau s'en trouve automatiquement modifié.

Secrétaire de Séance  
Thomas NERVI



Fait à La Bastidonne,  
Le 24 novembre 2023,

PARTAGE Michel, Maire

Signé par MICHEL PARTAGE  
Date : 28/11/2023  
Qualité : maire